

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	OSZE
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Caretti, Brigitte
Eperon, Lionel
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Mach, André
Pasquier, Emilia
Unbekannt, Autor

Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Mach, André; Pasquier, Emilia; Unbekannt, Autor 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, OSZE, 1990 – 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	2
Beziehungen zu internationalen Organisationen	4
Zwischenstaatliche Beziehungen	9
Gute Dienste	11

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
IAEO	Internationale Atomenergie-Organisation
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
NATO	North Atlantic Treaty Organization
KSZE	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
GuS	Gemeinschaft Unabhängiger Staaten
IFOR	Implementation Force
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
UdSSR	Sowjetunion
VSBM	Vertrauens- und sicherheitsbildenden Maßnahmen
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)

ONU	Organisation des Nations unies
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
EEE	l'Espace économique européen
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
CEI	Communauté des États indépendants
IFOR	Implementation Force
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
MDCS	Mesures de confiance et de sécurité
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

POSTULAT
DATUM: 24.03.1995
LIONEL EPERON

La Chambre basse a transmis un postulat Haering (ps, ZH) invitant le Conseil fédéral à renforcer l'engagement de la Suisse en faveur de la **promotion et du maintien de la paix** dans le monde en permettant, à cette fin, une augmentation des ressources en personnel et en moyens financiers et en effectuant un travail d'information auprès du public. Plus concrètement, le texte propose notamment d'accroître le soutien financier de la Confédération en faveur de l'ONU, de l'OSCE, du CICR et du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe, ainsi que de favoriser les interventions diplomatiques et les envois de personnel qualifié, tant militaire que civil. ¹

POSTULAT
DATUM: 26.06.1998
FRANÇOIS HUGUENET

La chambre du peuple a transmis un postulat Bäumlin (ps, BE) demandant au Conseil fédéral d'établir un rapport explicatif concernant le rapport sur la politique extérieure dans les années nonante, le rapport sur la politique de la Suisse en faveur des droits de l'homme en 1982 et les activités de la Suisse au sein de l'OSCE. Ce **rapport complémentaire** devrait permettre aux départements et offices associés à la rédaction d'exposer leurs **divergences** afin de les aplanir dans les domaines de la politique économique extérieure et du développement. ²

BERICHT
DATUM: 31.12.2013
EMILIA PASQUIER

En mars, l'assemblée fédérale a pris acte du **rapport de politique étrangère 2012** publié par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Ce rapport met l'accent sur les relations entre la Confédération et les Etats voisins. En effet, conformément aux lignes directrices du rapport sur les axes stratégiques de la politique étrangère 2012–2015, le DFAE a centré son action sur les pays frontaliers. Le rapport souligne ainsi l'amélioration des relations diplomatiques avec ces derniers en citant notamment l'exemple de la signature de l'accord fiscal avec l'Autriche, la signature de l'accord concernant l'aéroport du Zurich-Kloten avec l'Allemagne ou encore la convention concernant l'aéroport Bâle-Mulhouse avec la France. A plus large échelle, les relations avec l'Union européenne ont été qualifiées de « globalement bonnes ». Le rapport ne cache cependant pas que certains dossiers, tels l'activation de la clause de sauvegarde, les questions institutionnelles ou fiscales, restent épineux. La stabilité européenne et mondiale forgeant un autre axe stratégique de la politique étrangère suisse, le rapport a relevé les divers engagements de la Confédération dans ce domaine. Il salue les crédits adoptés par le parlement, soit le crédit-cadre pour la continuation des mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine 2012–2016 et le crédit concernant la coopération internationale 2013–2016. La présidence de la Suisse à l'OSCE en 2014, son engagement au Proche-Orient, sa participation dans la lutte contre la peine de mort et son implication dans la question de la restitution des avoirs des potentats étrangers sont également thématiques. En outre, le rapport note l'importance des relations bilatérales avec les pays émergents de l'Asie de l'Est, de l'Amérique latine et du Golfe. Ces relations ont été intensifiées au cours de l'année sous revue. Le rapport donne en exemple l'entrée de la Suisse au forum Dialogue Europe Asie (ASEM). Au niveau multilatéral, le dixième anniversaire de l'adhésion de la Suisse à l'ONU, ainsi que les revendications helvétiques en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité, a permis à la Suisse de marquer son engagement international. Un accent particulier a été mis sur la ville de Genève afin que cette dernière demeure un centre compétitif et attractif pour la communauté internationale. Les autres thèmes abordés dans le rapport concernent les services mis en place pour les Suisses de l'étranger, tels la centrale téléphonique « Helpline » du DFAE, les stratégies de communication face aux critiques envers la place financière suisse et l'optimisation du réseau extérieur, qui passera par la fermeture de certaines représentations (ambassade du Guatemala, consulat général de Chicago et de Toronto) et l'ouverture de nouvelles ambassades (Qatar et Kirghizistan).

BERICHT
DATUM: 04.06.2014
AUDREY BOVEY

Les 2 et 4 juin 2014, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux pris acte du **Rapport 2013 de la délégation représentant le Parlement helvétique auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**.³

ANDERES
DATUM: 31.12.2015
AUDREY BOVEY

Au mois de mars 2015, l'Assemblée fédérale a pris acte du **Rapport de politique étrangère 2014**, publié par le DFAE. Dans un environnement international façonné par de multiples crises telles que les conflits en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, la montée en puissance de l'organisation Etat islamique ou encore l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest, l'année 2014 aura été marquée par la présidence suisse de l'OSCE. Ainsi, Didier Burkhalter a-t-il endossé de manière simultanée les fonctions de chef du DFAE, président de la Confédération et président de l'OSCE.

En écho aux objectifs fixés dans la "Stratégie de politique étrangère 2012-2015", la politique étrangère helvétique 2014 s'est concentrée sur deux axes prioritaires: d'un côté, celui du maintien de la paix et de la sécurité à travers le monde, de l'autre, l'entretien de relation de qualité avec l'UE.

En tant que pays présidant l'OSCE, la Suisse a notamment démontré ses capacités de médiation dans le contexte de la crise ukrainienne. Selon l'analyse livrée par la NZZ, la politique étrangère indépendante menée par la Suisse, fervente défenseuse des valeurs occidentales mais exempte de l'Union européenne et de l'OTAN, s'est alors révélée être un véritable atout et a permis à l'OSCE de se profiler comme l'un des acteurs essentiels au processus de paix.

En ce qui concerne le dossier européen, l'acceptation, en février, de l'initiative dite "Contre l'immigration de masse" constitue certainement l'un des éléments les plus lourds de conséquences de l'année sous revue.⁴

Beziehungen zur EU

POSTULAT
DATUM: 28.02.1990
BRIGITTE CARETTI

Dans le contexte des négociations menées dans le cadre de la CSCE sur **la réduction des armements conventionnels**, le Conseil national transmet, sous forme de postulat, une motion Braunschweig (ps, ZH) demandant la participation de la Suisse à ces discussions. Si cette dernière devait être différée, le texte sollicite la présentation d'un rapport sur toutes les questions relatives au désarmement. La grande chambre fit de même avec la motion Spielmann (pdt, GE), qui souhaitait voir la Suisse participer plus activement à toutes les mesures en faveur de la paix, notamment dans le cadre de l'ONU et, plus spécifiquement, dans les secteurs chimique, nucléaire et des moyens de destruction massive. Par ailleurs, le Conseil fédéral accueillit favorablement la réunification des deux Allemagnes, symbolisant, selon lui, la fin de la séparation européenne.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.11.1990
BRIGITTE CARETTI

En novembre 1990 fut également adopté **le document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS)**, politiquement contraignant et incorporant de nouvelles règles à celles déjà en vigueur. Par exemple, les Etats membres devront procéder à l'échange annuel d'informations sur leurs forces et leurs budgets militaires.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 21.11.1990
BRIGITTE CARETTI

De mars à avril 1990 se tint, à Bonn, la Conférence économique de la CSCE, dont l'un des buts était de **rapprocher l'Est et l'Ouest de l'Europe**. Plusieurs thèmes furent à l'ordre du jour, notamment l'amélioration des conditions du commerce, la coopération industrielle et la politique monétaire. Il y fut aussi question de l'institutionnalisation du processus de la CSCE ainsi que de la position des pays neutres et non-alignés (N+N) en Europe.

En novembre 1990 eut lieu, à Paris, la réunion au sommet de la CSCE, rassemblant 34 chefs d'Etat et de gouvernement. A cette occasion, il fut formellement mis fin à l'affrontement Est-Ouest. Cette décision fut concrétisée par la signature de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe politique qui, après mention des acquis, indique les orientations pour l'avenir et les structures organisationnelles en résultant.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 21.11.1990
BRIGITTE CARETTI

Parmi ses objectifs figurent, par exemple, l'amélioration du respect des minorités nationales, notamment par le biais du Conseil de l'Europe. A l'initiative de la Suisse, une conférence d'experts se tiendra, à ce sujet, en juillet 1991 à Genève. Le texte de Paris évoque également la poursuite des **négociations sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS)** ainsi que sur les forces armées conventionnelles. Il mentionne la nécessité de développer de nouvelles formes de coopération dans le règlement pacifique des différends. A ce propos, une réunion, également suggérée par la Suisse, aura lieu en janvier/février 1991 à Malte.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 21.11.1990
BRIGITTE CARETTI

Afin d'atteindre ces divers buts, **la Charte dote formellement la CSCE d'un Conseil**, composé des ministres des affaires étrangères des pays membres, qui examinera les questions pendantes, prendra les décisions appropriées et préparera les réunions des chefs d'Etat ou de gouvernement. De surcroît, elle lui assigne d'autres organismes dont un Comité de hauts fonctionnaires, un secrétariat (à Prague), un centre de prévention des conflits (à Vienne) et un bureau des élections libres (à Varsovie).⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 12.02.1991
ANDRÉ MACH

Une proposition suisse mettant l'accent sur le rôle des **Etats "arbitres"** en cas de conflits inter-européens n'a pas été retenue par les experts de la **CSCE**, réunis pendant trois semaines à Malte durant le mois de février. Alors que la solution suisse devait permettre à un Etat-tiers de jouer un rôle de médiateur lors d'un différend inter-étatique, la procédure adoptée est moins contraignante. Celle-ci permet de s'adresser à un organisme, composé d'un ou plusieurs membres de la CSCE, chargé de conseiller les deux parties en conflit; de plus, plusieurs champs d'application ont été exclus du processus.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 11.06.1991
ANDRÉ MACH

Les 34 pays membres de la **CSCE** réunis à Madrid au cours du mois d'avril ont décidé de créer un **organisme parlementaire de 250 membres**. Ce dernier devra siéger une fois par année et sera chargé de contrôler si les Etats suivent effectivement les dispositions du traité d'Helsinki. La Suisse comptera six représentants dans cette nouvelle assemblée. A l'origine, il avait été question de faire du Conseil de l'Europe l'organe parlementaire de la CSCE; mais, en raison de l'opposition du Canada et des Etats-Unis, ce projet a échoué. Ces derniers étaient favorables à la création d'un parlement complètement indépendant du Conseil de l'Europe, cela contre l'avis des membres des délégations européennes qui craignaient une concurrence et un chevauchement des compétences entre les deux institutions. Grâce aux efforts des délégués européens, helvétiques notamment, ces risques ont toutefois pu être atténués. Il a été admis que les deux instances travailleraient en étroite collaboration et que le nouveau parlement serait basé sur les principes du Conseil de l'Europe, ce qui évitera les confusions. D'autre part, la présence des mêmes députés dans les deux Chambres devrait permettre une bonne coordination.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 21.06.1991
ANDRÉ MACH

En juin à Berlin, les membres de la **CSCE** sont parvenus à se mettre d'accord pour la création d'un **mécanisme de consultation et de coopération d'urgence pour désamorcer les crises et prévenir les conflits armés**. Un quorum de treize Etats sera suffisant pour organiser une réunion d'urgence consacrée à un conflit ethnique ou politique grave.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 12.09.1991
ANDRÉ MACH

Durant le mois de septembre s'est tenue à Moscou **la conférence de la CSCE sur la "dimension humaine"**; à cette occasion, **l'adhésion des trois républiques baltes** a été approuvée à l'unanimité. Le document final, adopté à l'unanimité, contient avant tout un renforcement du mécanisme de contrôle du respect des droits de l'homme.¹³

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.07.1992
ANDRÉ MACH

Au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement tenu à Helsinki, il a été principalement question de la situation en ex-Yougoslavie; les 51 Etats-membres (dont les républiques de l'ex-URSS, mais sans la Serbie qui a été suspendue) ont condamné la **Serbie** considérée comme le principal responsable du conflit en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, les grandes puissances occidentales se sont mises d'accord pour mener une **action navale et militaire** coordonnée afin de faire respecter les **sanctions des Nations Unies** contre cet Etat. A. Ogi, qui représentait la Suisse, en remplacement de R. Felber en convalescence, a insisté sur l'importance de la concrétisation des mesures adoptées par la CSCE. En outre, cette dernière, après trois mois de travail d'experts, a renforcé ses structures et s'est dotée de nouveaux mécanismes de prévention et de gestion des conflits, notamment, la création d'un poste de haut-commissaire pour les minorités.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.12.1992
ANDRÉ MACH

Lors de la réunion de Stockholm, les membres de la **CSCE** ont décidé la création d'un **secrétariat général afin de renforcer l'efficacité de l'organisation**; d'autre part, ils ont prévu de coordonner leurs actions avec l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et de la sécurité. A cette occasion, le siège de la Cour de conciliation et d'arbitrage des conflits au sein de l'organisation a été attribué à la ville de Genève.¹⁵

VERORDNUNG / EINFACHER BUNDESBESCHLUSS

DATUM: 06.12.1993
AUTOR UNBEKANNT

Après plusieurs années de négociation, les Etats membres de la **CSCE** ont réussi à se mettre d'accord quant à la mise sur pied d'un **mécanisme de règlement pacifique des différends**. Celui-ci est codifié dans une Convention relative à la conciliation et l'arbitrage au sein de la CSCE qui a été adoptée par le Conseil de la CSCE à la fin de l'année 1992. Le Conseil fédéral a soumis aux Chambres un projet d'arrêté approuvant cette convention; cette dernière institue une procédure de conciliation à laquelle aucun Etat signataire ne peut se soustraire en cas de litige ou de conflit avec un Etat tiers, ainsi qu'une procédure d'arbitrage qui restera facultative. La gestion de ces procédures sera du ressort d'une Cour de conciliation et d'arbitrage dont le siège sera situé à Genève. En outre, le Conseil fédéral a présenté au parlement deux projets d'arrêtés afin de ratifier les traités bilatéraux de conciliation et d'arbitrage avec la Pologne et la Hongrie. Les deux Chambres ont approuvé à l'unanimité ces trois textes.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 10.12.1994
LIONEL EPERON

Lors du sommet de la CSCE qui s'est déroulé à Budapest au début du mois de décembre, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - en quête d'une nouvelle identité depuis la chute du bloc soviétique - a été rebaptisée Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (**OSCE**). A cette occasion, la **Suisse** a été désignée pour faire partie de la troïka de direction de cette organisation et en assumera la **présidence en titre en 1996** pour un an. Les divergences entre Moscou et Washington sur l'expansion de l'OTAN vers l'Europe Centrale, et la situation en ex-Yougoslavie ont constitué les principaux thèmes de la rencontre. Au terme de ce sommet, les représentants des différents Etats ont adopté une déclaration finale prévoyant notamment le renforcement des structures de l'OSCE, ainsi qu'un document envisageant l'envoi d'une force internationale de paix au Nagorny-Karabach (CEI).¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.03.1995
LIONEL EPERON

L'initiative du chef de la diplomatie helvétique visant à envoyer - dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - une commission d'inspecteurs des **droits de l'homme en Turquie** s'est soldée par un échec par faute de n'avoir pu rassembler le quorum de dix pays membres de l'OSCE nécessaire à la réalisation d'une telle mission. Portée à la connaissance des médias par des fuites au sein du DFAE, la démarche de Flavio Cotti a été critiquée, notamment par la NZZ, qui a jugé que celle-ci était maladroite, puisque initialisée peu après le rétablissement des relations diplomatiques entre Berne et Ankara. De son côté, le Conseil fédéral a fermement condamné la divulgation prématurée de cette initiative confidentielle qui a mis en lumière certains dysfonctionnements au sein de ce département récemment restructuré.¹⁸

POSTULAT
DATUM: 24.03.1995
LIONEL EPERON

Le Conseil national a rejeté un postulat Haering (ps, ZH) qui invitait le gouvernement à publier dans la Feuille fédérale un **rapport annuel sur les activités de la Suisse au sein de l'OSCE** ainsi que le rapport annuel du secrétaire général de l'organisation.¹⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.07.1995
LIONEL EPERON

Un rapport du DMF sur la **création d'un contingent permanent de bérêts bleus** non armés a été remis en juin au conseiller fédéral Kaspar Villiger. Ce texte a été élaboré dans l'optique de jeter les bases de la constitution de deux unités - l'une médicale et l'autre du génie - totalisant quelque 150 militaires, hommes et femmes. Appelées à se rendre à l'étranger dans le cadre de missions de maintien de la paix ou de prévention de conflits, ces unités pourraient être placées, selon les circonstances, sous la tutelle des Nations Unies ou sous celle de l'OSCE. Le rapport du DMF a évalué le montant des investissements liés à la mise sur pied de ce contingent à 50 millions de francs. Quant aux frais de fonctionnement, ils ont été chiffrés à 22 millions de francs par année. Si le parti de la liberté ne s'est pas opposé à la création d'une unité médicale permanente, il a en revanche critiqué le projet relatif à l'unité du génie qui, selon lui, grèverait par trop le budget de l'armement réservé aux troupes opérant sur sol helvétique.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.11.1995
LIONEL EPERON

En prévision de la **présidence suisse de l'OSCE** en 1996 et au vu des tâches que l'organisation s'est vue confier dans le cadre du processus de paix en ex-Yougoslavie (mise sur pied d'élections générales, respect des droits de l'homme, contrôle du désarmement), le Conseil fédéral a projeté d'envoyer environ 150 bérêts bleus en Bosnie. Les modalités précises de cet éventuel engagement n'étaient toutefois pas encore connues.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.12.1995
LIONEL EPERON

En raison de l'accession de la Suisse à la présidence de l'OSCE en 1996, l'**Assemblée générale de l'ONU** a décidé d'octroyer à la Confédération le droit d'y prendre la parole et d'y faire circuler des documents, deux prérogatives réservées généralement aux seuls membres des Nations Unies. C'est au terme de négociations engagées dès le printemps que les autorités fédérales sont parvenues à obtenir cette dérogation d'une durée d'une année.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 21.12.1995
LIONEL EPERON

Durant l'année 1995, le chef du DFAE, Flavio Cotti, a multiplié les contacts diplomatiques en vue de préparer l'accès de la Suisse à la **présidence** de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en 1996. Membre, dès cette année, de la "troïka" qui dirige l'OSCE aux côtés de la Hongrie (présidente en titre) et de l'Italie, la Suisse a décidé d'axer sa présidence autour de la défense des droits de l'homme, de la promotion de la société civile, de la protection des minorités nationales, de la prévention des conflits et de l'élaboration d'un modèle de sécurité pour le XXIe siècle. Le rôle diplomatique de dimension internationale auquel la Confédération accédera dès le 1er janvier 1996 aura d'autant plus d'importance que l'OSCE - suite à la signature, fin novembre, de l'Accord de paix de Dayton (Etats-Unis) sur l'ex-Yougoslavie - s'est vu chargée d'organiser les premières élections de l'après-guerre en Bosnie, ainsi que de veiller au respect des droits de l'homme et au désarmement des ex-belligérants. Les ministres des affaires étrangères des 54 pays membres de l'organisation paneuropéenne ont en effet accepté cette mission à l'occasion de la conférence annuelle de l'OSCE qui s'est tenue début décembre à Budapest.²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.12.1995
LIONEL EPERON

Suite à la signature de l'Accord de paix de Dayton, l'ambassadrice Gret Haller a été nommée **médiatrice pour les droits de l'homme** en Bosnie par le président hongrois de l'OSCE, Laszlo Kovacs. Ce mandat d'une durée de cinq ans contraint l'ancienne présidente du Conseil national à renoncer à son poste d'ambassadrice de Suisse auprès du Conseil de l'Europe auquel elle avait accédé en 1994.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.11.1996

LIONEL EPERON

Parallèlement à la supervision des élections en Bosnie et conformément au mandat défini dans l'Accord de Dayton, l'OSCE a par ailleurs joué un rôle important en matière de respect des **droits de l'homme** dans ce pays. En charge du dossier en tant que médiatrice pour le compte de l'OSCE, la Suissesse Gret Haller a débuté ses fonctions dans le courant du mois de mars. Secondée par la Chambre des droits de l'homme, l'ex-ambassadrice de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe s'est vue confier la tâche d'examiner les plaintes qui lui seront adressées dans ce domaine et d'intervenir auprès des autorités impliquées. Hormis ces succès rencontrés par la diplomatie helvétique en Bosnie est venu s'ajouter celui de la mission de médiation de l'OSCE en **Tchéchénie**: placée sous la direction du diplomate suisse Tim Guldemann, celle-ci a en effet largement contribué à la pacification du conflit opposant les indépendantistes tchéchènes à la Fédération russe.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.12.1996

LIONEL EPERON

L'année 1996 – durant laquelle la Suisse s'est vue confier la **présidence** de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – a fourni l'occasion à la diplomatie helvétique de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale, puisque c'est sous l'égide de l'OSCE qu'ont été organisées et que se sont déroulées les premières **élections** présidentielles et législatives de l'après-guerre en **Bosnie-Herzégovine**. Bien que l'Accord de paix conclu à Dayton en 1995 stipule que ces élections devaient avoir lieu durant la période comprise entre la mi-juin et la mi-septembre, Flavio Cotti n'a néanmoins pas exclu d'emblée un éventuel report de ce délai-butoir au cas où les conditions requises pour un déroulement satisfaisant de ce processus démocratique ("élections libres, équitables et démocratiques") n'auraient pas été remplies. Par cette attitude déterminée, le chef du DFAE a fait preuve d'une autorité certaine en freinant les ardeurs de la diplomatie américaine qui souhaitait que ces élections aient lieu le plus tôt possible pour des motifs ayant trait au calendrier électoral américain. Au terme d'un examen pragmatique de la situation, et suite aux recommandations que le chef de mission de l'OSCE à Sarajevo – le diplomate américain Robert Frowick – adressa à Flavio Cotti, la date de déroulement des élections fut finalement arrêtée au 14 septembre, ultime délai fixé à Dayton. Au vu des **conditions démocratiques minimales** dans lesquelles devait se dérouler cette consultation, les quelque 1000 superviseurs et 2000 observateurs internationaux chargés de surveiller le scrutin ne purent empêcher la survenance de certaines irrégularités dont le nombre fut néanmoins jugé acceptable compte tenu de la logique de division qui prévalait alors en Bosnie. En conséquence, l'OSCE a fait connaître sa décision de valider les résultats sortis des urnes. Il est à relever qu'au vu du nombre élevé d'irrégularités commises notamment lors de l'enregistrement des futurs électeurs, Robert Frowick a finalement décidé de repousser les élections municipales bosniaques du 14 septembre 1996 au mois de juin 1997. Compte tenu de la prolongation du mandat de l'OSCE en Bosnie jusqu'en décembre 1997, il incombera à l'organisation paneuropéenne de superviser ce nouveau scrutin. A l'heure du bilan de cette année de présidence, l'ensemble des observateurs se sont accordés à reconnaître le mérite du chef du DFAE dans la conduite des affaires qui lui incombaient de par sa position à la tête de l'OSCE. Celui-ci s'est quant à lui réjoui du rôle grandissant acquis par l'organisation paneuropéenne au cours de ces deux dernières années.²⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.12.1996

LIONEL EPERON

En qualité de présidente en exercice de l'OSCE, la Confédération a en outre eu pour tâche de rédiger un rapport portant sur l'élaboration d'un **modèle de sécurité européen pour le XXI^e siècle**. Ce document – fruit du travail du DFAE – a servi de base de discussion aux 54 pays membres de l'organisation lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OSCE qui s'est tenu début décembre à Lisbonne. En grande partie dominés par le désaccord entre Américains et Russes sur l'élargissement de l'OTAN à l'Europe centrale, les pourparlers concernant cette nouvelle architecture sécuritaire pour le Vieux Continent n'ont dès lors conduit qu'à l'adoption de principes généraux, dont ceux de liberté, de respect du droit et de coopération.²⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 19.12.1996

LIONEL EPERON

Le projet du Conseil fédéral relatif à l'envoi éventuel d'un contingent de quelque 150 **bérets bleus** en Bosnie-Herzégovine en vue de fournir un soutien logistique (troupes sanitaires, du génie et de sauvetage) aux troupes de l'IFOR a été brusquement abandonné. Le motif invoqué à l'appui de ce renoncement a été celui d'une incompatibilité entre la loi sur l'armée – qui, neutralité oblige, interdit aux autorités fédérales d'envoyer des troupes suisses armées à l'étranger – et les conditions fixées par l'OTAN aux termes desquelles les effectifs engagés dans des opérations de maintien

de la paix sur le territoire bosniaque se doivent d'assurer leur propre protection. En lieu et place de bérets bleus, le gouvernement a alors immédiatement proposé de mettre à la disposition de l'OSCE un contingent d'environ 75 volontaires non armés pour sa mission en ex-Yougoslavie. Composé d'hommes et de femmes aisément reconnaissables à leur **béret jaune**, ce détachement de militaires a apporté à partir de la fin du mois de mars un appui logistique dans des domaines aussi divers que le transport aérien, l'entretien des véhicules, les consultations médicales, le ravitaillement en matériel et la distribution du courrier. Suite à une requête expresse de l'OSCE, la durée de l'engagement des bérets jaunes en Bosnie a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 1997 par le Conseil fédéral.²⁸

BERICHT
DATUM: 20.06.1997
LIONEL EPERON

A l'occasion de l'examen du rapport annuel de la Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, les différents groupes parlementaires ont tenu à **remercier** le conseiller fédéral **Flavio Cotti** ainsi que ses collaborateurs pour le rôle important qu'a joué la Suisse sur la scène internationale (élections en Bosnie et résolution de la crise tchétchène) durant son année passée à la tête de l'organisation.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.11.1997
LIONEL EPERON

Bien qu'ayant cédé la présidence de l'OSCE au Danemark, la Confédération a continué à jouer un rôle actif dans les délicats dossiers dont l'organisation paneuropéenne a la charge. En **Bosnie** tout d'abord, la Suisse a dépêché un contingent maximal de 65 bérets jaunes chargés d'apporter un soutien logistique à la préparation et à la conduite des élections communales bosniaques qui se sont déroulées au mois de septembre. Sur requête expresse de l'OSCE, le mandat de ce détachement non armé a par la suite été reconduit à deux reprises par le Conseil fédéral qui a finalement choisi de le prolonger jusqu'à la fin 1998. Etablie à Sarajevo depuis avril 1996 en qualité de médiatrice pour les droits de l'homme, la Suissesse Gret Haller a quant à elle poursuivi sa difficile fonction en dépit du manque de volonté certain de la Fédération de Bosnie-Herzégovine à apporter sa collaboration dans le traitement des affaires en cours. Face à cette situation, la diplomate helvétique n'a alors pas exclu de recourir à des pressions économiques afin d'inciter les autorités locales à davantage coopérer. De son côté, le chef de la mission d'assistance de l'OSCE en **Tchétchénie**, le ressortissant suisse Tim Guldemann, n'a pu que se féliciter du succès populaire rencontré par les élections présidentielles qui se sont tenues à la fin du mois de janvier et qui ont consacré l'arrivée au pouvoir de l'ancien chef d'état-major des forces séparatistes, Aslan Maskhadov. Le résultat de ce scrutin fut néanmoins quelque peu entaché par la décision du gouvernement sortant d'expulser temporairement le diplomate suisse du territoire tchétchène après que ce dernier eut déclaré que la communauté internationale considérait toujours la Tchétchénie comme faisant partie intégrante de la Fédération de Russie. Arrivé au terme de son mandat à la fin du mois d'avril, Tim Guldemann n'eut qu'une courte période de répit avant d'être nommé chef de mission de l'OSCE en **Croatie**. En cette qualité, le diplomate suisse devra notamment surveiller le respect des engagements croates en matière de retour des réfugiés et de droits de l'homme.³⁰

BERICHT
DATUM: 22.10.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a pris la décision **d'envoyer au Kosovo cinquante à cent observateurs civils et militaires non-armés**. Ces derniers devraient être intégrés dans le cadre de la mission d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Par ailleurs, la mission des 55 bérets jaunes suisses en Bosnie a été prolongée pour douze mois à la demande de l'OSCE.³¹

BERICHT
DATUM: 17.08.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le nombre d'**observateurs suisses présents au Kosovo** et engagés sous la bannière de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a été augmenté de 12 à 41 au début de l'année 1999. Leur mission consistait principalement à rendre compte des violations du cessez-le-feu et des atteintes aux droits de l'homme. Au mois de mars, les observateurs suisses ont été évacués du Kosovo en direction de la Macédoine en raison de l'aggravation du conflit. Par la suite, des policiers suisses volontaires et non armés ont également été envoyés au Kosovo pour soutenir la mission de paix des Nations Unies (UNMIK). Ils ont été intégrés sur place à l'OSCE. A noter que le parlement a adopté le rapport de la délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour l'année 1998.³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 02.11.2004
ELIE BURGOS

La conseillère nationale Barbara Haering (ps, ZH) a été mandatée par l'OSCE pour diriger la **mission d'observation lors de l'élection présidentielle américaine** de novembre. Moins que sa nationalité, c'est sa fonction de vice-présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et sa très bonne connaissance de l'anglais et du continent nord-américain qui a sans doute, selon les dires de l'intéressée, joué en sa faveur dans cette nomination.³³

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 27.11.2013
EMILIA PASQUIER

En août, le gouvernement a transmis un message demandant au parlement d'approuver les mesures de sécurité relatives à l'organisation du **Conseil ministériel de l'OSCE à Bâle en 2014**. Les 5,4 millions de francs demandés par le gouvernement ont été accordés par la chambre du peuple par 151 voix contre 10 et 5 abstentions.³⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.03.2015
CAROLINE HULLIGER

Du 14 au 18 mars, Didier Burkhalter a participé à Sendai (Japon) à la **Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des risques de catastrophes**. Le but de la conférence était de mettre sur pied un nouveau programme-cadre concernant la prévention des catastrophes. Dans son discours, il a relevé l'importance de prendre à temps des mesures adéquates pour que les risques liés à des catastrophes naturelles soient amoindris. Il a aussi souligné que la Suisse était favorable à une nouvelle stratégie internationale sur la prévention des catastrophes.

En marge de la conférence, le chef du DFAE a eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre japonais des affaires étrangères Fumio Kishida sur l'approfondissement de la coopération entre l'OSCE et les Etats partenaires asiatiques. A cette occasion, le ministre suisse a invité son homologue japonais à participer à la conférence asiatique de l'OSCE organisée par la Suisse qui se tiendra, début juin 2015, à Séoul.³⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 28.04.2015
CAROLINE HULLIGER

Le 28 avril, le chef du DFAE, Didier Burkhalter, a participé à Belgrade à une **réunion des ministres des affaires étrangères des membres de la Troïka de l'OSCE**, le principal organe consultatif de la Présidence de l'OSCE formé par la Serbie, la Suisse et l'Allemagne.³⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.05.2015
CAROLINE HULLIGER

Du 29 au 31 mai, le chef du DFAE a participé à la **conférence sur la sécurité « Dialogue Shangri-La »** qui s'est tenue à Singapour. Cette conférence représente la principale plateforme, non officielle, d'échanges sur la politique de sécurité dans la zone Asie-Pacifique. Didier Burkhalter y a participé afin de faire part à ses homologues des expériences qu'il a faites pendant son année de présidence de l'OSCE. Il a aussi eu l'occasion de discuter avec des partenaires asiatiques sur les moyens effectifs à la lutte contre le terrorisme.

En marge de la conférence, le conseiller fédéral a rencontré le premier ministre Lee Hsien Loong et le ministre des affaires étrangères Kasiviswanathan Shanmugam pour des entretiens bilatéraux.³⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.06.2015
CAROLINE HULLIGER

Après son séjour à Singapour, Didier Burkhalter s'est rendu à Séoul pour diriger, aux côtés de son homologue sud-coréen Yun, Byung-se la **conférence asiatique de l'OSCE** en tant que président du groupe de contact de l'OSCE avec les partenaires asiatiques. Les discussions ont principalement porté sur les visions de l'Asie concernant une coopération multilatérale dans le domaine de la sécurité.

En marge de la conférence, le conseiller fédéral a rencontré la présidente sud-coréenne Park Geun-Hye.³⁸

BERICHT

DATUM: 15.06.2016
AUDREY BOVEY

Lors de la session parlementaire d'été 2016, le Conseil des Etats et le Conseil national ont tous deux pris acte du **rapport 2015 de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**. Le compte-rendu n'a suscité aucun commentaire.³⁹

BERICHT
DATUM: 12.06.2017
AUDREY BOVEY

Au début du mois de juin 2017, les chambres du peuple et des cantons ont pris acte du rapport de la **Délégation** du Parlement helvétique **auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE** (AP-OSCE). Tel que formulé dans le document en question, "la mission principale des 323 membres de l'assemblée est de faciliter le dialogue et la coopération interparlementaire afin de promouvoir la démocratie dans la zone OSCE". Dans un tel contexte, la neutralité suisse constitue un atout non négligeable et contribue à la reconnaissance du rôle de médiateur endossé par la Confédération helvétique sur la scène internationale.

Ordinairement exclue des préoccupations prioritaires de l'OSCE, la question migratoire a, durant l'année 2016, occupé une place prépondérante au sein des activités de l'AP-OSCE. Afin d'encourager les échanges et collaborations en lien avec la thématique migratoire, un comité ad hoc sur la Migration – présidé par la Suisse – a notamment été mis sur pied.⁴⁰

BERICHT
DATUM: 28.05.2018
AUDREY BOVEY

Lors de la session d'été 2018, le Conseil national et le Conseil des Etats ont pris acte du **rapport 2017 de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**. Rapporteur pour la CPE-CN, Claude Béglé (pdc, VD) a notamment souligné l'importance de l'organisation internationale, «unique lieu de dialogue entre Russes et Européens», pour la sécurité à l'échelle européenne. Il a également été rappelé que l'année 2017 a vu deux Suisses accéder à des fonctions renommées au sein de l'OSCE: l'ambassadeur Thomas Greminger, nommé Secrétaire général de l'OSCE, ainsi que Filippo Lombardi (pdc, TI), élu Président de la Commission des questions politiques et de la sécurité de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Le rapport n'a suscité aucune réaction dans les rangs du Parlement national.⁴¹

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.11.1995
LIONEL EPERON

Au cours de l'année 1995, les conseillers fédéraux ont multiplié leurs rencontres avec les représentants des pays membres de l'**UE** et de l'**EEE** afin de débattre de la position de la Confédération dans le processus d'intégration européenne ainsi que de leur présenter les attentes helvétiques en matière de négociations bilatérales. Le chef de la diplomatie helvétique a en outre noué de nombreux contacts diplomatiques afin de préparer la présidence en titre de l'**OSCE** que la Suisse assumera en 1996. A cet égard, il s'est notamment rendu en Asie centrale (Ouzbékistan, Tadjikistan et Kirghizistan), dans les pays Baltes (Lituanie et Estonie) ainsi qu'à Washington, Ottawa et Bonn et a par ailleurs reçu à Berne le secrétaire général de l'organisation, **Wilhelm Höynck**.⁴²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.11.1995
LIONEL EPERON

A l'occasion d'une visite de travail de quelques heures à Moscou, le conseiller fédéral Flavio Cotti a été reçu par son homologue russe **Andreï Kozyrev** avec lequel il a principalement parlé de l'OSCE et de la situation en Tchétchénie ainsi que dans les pays de la CEI et en ex-Yougoslavie. La rencontre s'est en outre soldée par la signature d'un accord-cadre de coopération technique entre les deux pays.⁴³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 21.10.1996
LIONEL EPERON

De passage en Suisse, le secrétaire américain à la défense, **William Perry**, s'est entretenu avec le chef du DMF, Adolf Ogi, au sujet de la participation de la Suisse au "Partenariat pour la paix" de l'OTAN ainsi que de son engagement en Bosnie en tant que présidente ad interim de l'OSCE. A ce titre, le dignitaire américain a proposé que la Confédération repense sa conception de la neutralité compte tenu des bouleversements qu'a connu le monde au cours de ces dix dernières années. Les contacts entre les autorités militaires suisses et américaines s'intensifièrent à l'occasion d'une visite de quatre jours qu'Adolf Ogi effectua en octobre auprès de plusieurs représentants des Ministères américains de la défense et des affaires étrangères. Par ailleurs, le ministre des affaires étrangères américain, **Warren Christopher**, a rencontré le président en exercice de l'OSCE, Flavio Cotti, pour débattre avec lui des problèmes des droits de l'homme et des élections en Bosnie.⁴⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 30.11.1996
LIONEL EPERON

En qualité de président de l'OSCE, le conseiller fédéral Flavio Cotti a été appelé à effectuer de nombreux séjours à l'étranger. Ceux-ci l'ont notamment conduit en Ukraine, dans la République de Moldavie, en Roumanie, en Russie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Albanie et plusieurs fois en ex-Yougoslavie où il a entre autres rencontré les présidents de la Croatie, **Franjo Tudjman**, de la Serbie, **Slobodan Milosevic**, et de la Bosnie-Herzégovine, **Alija Izetbegovic**. Le difficile dossier des négociations bilatérales avec l'Union européenne a également contraint les conseillers fédéraux à de fréquents déplacements auprès des représentants des pays-membres de l'UE, ceci afin de leur exposer le point de vue et les attentes de la Suisse en la matière.⁴⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 01.03.2012
EMILIA PASQUIER

Le **ministre serbe des affaires étrangères Vuk Jeremic** a été reçu à Berne au début du mois de mars. Les discussions se sont axées sur les futures présidences de l'OSCE assignées à la Suisse en 2014 et à la Serbie en 2015.⁴⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 01.01.2013
EMILIA PASQUIER

En janvier, le ministre des affaires étrangères, **Didier Burkhalter**, s'est rendu à Rome afin de rencontrer son homologue italien Giulio Terzi. Les deux hommes ont inauguré le premier « Forum sur le dialogue Italie-Suisse » qui vise à renforcer la coopération entre les deux pays. Le ministre s'est ensuite envolé pour les Balkans où il a rencontré les membres du gouvernement de Bosnie et Herzégovine. Ensuite, il s'est rendu à Belgrade pour discuter des présidences de la Suisse (2014) et de la Serbie (2015) à l'OSCE. L'Irlande a ensuite accueilli le ministre pour des discussions portant sur la politique européenne. Le chef de la diplomatie suisse s'est rendu à Rome à l'occasion de la tournée européenne du secrétaire d'Etat américain John Kerry. Pour inaugurer son entrée dans le groupe « Amis du Yémen », Didier Burkhalter a fait le déplacement à Londres pour participer à une rencontre de ce groupe qui vise à soutenir la transition politique yéménite. La Journée mondiale de l'eau a ensuite emmené le ministre à La Haye pour une conférence internationale. En avril, le chef de la diplomatie suisse a entamé une tournée sud-américaine qui l'a conduit au Chili, au Pérou et en Colombie. Ces voyages lui ont permis de s'entretenir avec les politiques de ces pays, ainsi que de visiter les différents projets soutenus par la Confédération. La Chine a ensuite accueilli le ministre libéral-radical pour une visite de travail centrée sur les questions bilatérales et internationales. Pour célébrer le 50e anniversaire de l'adhésion suisse au Conseil de l'Europe, Didier Burkhalter a prononcé un discours devant l'assemblée parlementaire de Strasbourg. En mai, le ministre s'est rendu en Israël et en Territoire palestinien occupé, confirmant ainsi l'engagement de la Suisse pour une solution à deux Etats au Proche-Orient. L'engagement de la Suisse pour l'interdiction de la peine de mort a ensuite emmené le conseiller fédéral au 5e Congrès mondial contre la peine de mort à Madrid. Avant de présenter les objectifs de la présidence suisse 2014 devant l'OSCE à Vienne, Didier Burkhalter a participé, également à Vienne, à une conférence de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (IEA). Il s'est ensuite rendu à Salzbourg afin de prendre part à la rencontre quadripartite des ministres des affaires étrangères, qui regroupe les ministres allemands, autrichiens, liechtensteinois et suisses. En août, la Lituanie et la Lettonie ont accueilli le ministre neuchâtelois, qui a notamment prononcé son discours du 1er août à Riga. Le ministre a ensuite pris la route de l'est pour une visite de travail en Slovaquie. Sa visite suivante s'est déroulée aux Pays-Bas, où, après avoir rencontré le ministre des affaires étrangères néerlandais, il s'est dirigé vers La Haye pour visiter la Cour pénale internationale et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. En automne, la visite de Didier Burkhalter au Maroc a marqué la première visite officielle d'un ministre des affaires étrangères dans ce pays. Le neuchâtelois a ensuite participé à l'Assemblée générale de l'ONU, à New York. C'est ensuite l'Océanie, plus précisément l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Vanuatu, qui ont accueilli Didier Burkhalter afin d'aborder tout particulièrement les questions du changement climatique et du développement durable. En tant que nouveau membre de l'ASEM, la Suisse a été représentée par son ministre des affaires étrangères lors de la rencontre ministérielle à New Delhi. Quelques semaines avant que la Suisse ne prenne la présidence de l'OSCE, Didier Burkhalter a participé au Conseil ministériel de l'organisation à Kiev en décembre.⁴⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 07.02.2015
CAROLINE HULLIGER

Début février, Didier Burkhalter a participé à la **Conférence de Munich sur la sécurité**. Le ministre suisse des affaires étrangères a souligné l'importance d'un engagement durable de tous les Etats afin de rétablir la sécurité et la confiance en Europe suite à la crise en Ukraine. Il a également souligné que l'OSCE jouait un rôle central dans ce processus.⁴⁸

Gute Dienste

MOTION

DATUM: 31.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

A de nombreuses reprises, les parlementaires suisses se sont préoccupés de la **situation au Kosovo**, réclamant des mesures ou des informations dans le domaine de l'asile, de la coopération humanitaire ou l'intervention de la Suisse comme instance de médiation. Concernant ce dernier point, une motion Ruffly (ps, VD) a été transmise demandant l'organisation d'une conférence internationale sur le Kosovo et la suspension des négociations avec le Gouvernement Milosevic. Malgré la proposition du gouvernement de la transformer en postulat, cette motion a été acceptée par 48 voix contre 32 par la chambre du peuple. Par contre, la chambre des cantons a préféré, par 30 voix contre 5, suivre l'avis de sa CPE qui avait opté pour la solution moins contraignante du postulat. Le président de la Confédération Flavio Cotti a rappelé à cette occasion que la Suisse faisait tout son possible pour une résolution pacifique de la crise du Kosovo et qu'elle avait proposé à l'OSCE l'organisation d'une conférence sur territoire helvétique ainsi que sa médiation.⁴⁹

- 1) BO CN, 1995, p. 949 s.
- 2) BO CN, 1998, p. 1526 s.
- 3) Annexe au rapport de la délégation AP OSCE du 31.12.2013; BO CE, 2014, p. 444 ss.; BO CN, 2014, p. 793; Rapport de la délégation AP OSCE du 31.12.2013
- 4) BO CE, 2015, p. 20 ss.; BO CN, 2015, p. 179 ss.; FF, 2015, p. 987 ss.; NZZ, 15.1.15
- 5) BO CN, 1990, p.680s.; Presse des 3.10. et 4.10.90.
- 6) Europa, 1990, no 10-12, p. 8s.; FF, I, 1991, p.1036ss.; Rapp.gest., 1990, p.51 s.
- 7) NZZ, 1.3., 20.3. et 10.-12.4.90; presse du 11.4.90; JdG, 19.6.90.; Rapp.gest., 1990, p.51 s.
- 8) BaZ, 6.6.90; NZZ et JdG, 7.6.90; presse des 30.6., 12.7., 17.11. et 19.-22.11.90.; Rapp.gest., 1990, p.42
- 9) FF, I, 1991, p.1003ss.; TW, 16.1.1. et 20.11.90; TA, 19.11.90; Suisse, 19.-22.11.90.
- 10) Presse du 12.2.91.
- 11) BaZ, 4.4. et 13.4.91; NZZ, 11.6.91.
- 12) JdG, 21.6.91.
- 13) Presse du 11.9. et 12.9.91; NZZ, 5.10.91; TW, 8.10.91.
- 14) JdG, 24.3.92; presse du 10.7. et 11.7.92; discours d'A. Ogi in Documenta, 1992, no 4.
- 15) Presse du 15.12. et 16.12.92.
- 16) BO CE, 1993, p. 690 ss.; BO CN, 1993, p. 2200 ss.; FF, II, 1993, p. 1081 ss.
- 17) Ww, 9.6.94; 24 Heures, 3.12.94; presse des 5.12. 6.12 et 7.12.94; TA, 10.12.94.
- 18) TA, 21.1.95; presse du 22.1 au 24.1.95; BaZ, 30.1.95; JdG, 4.3.95.
- 19) BO CN, 1995, p. 951.
- 20) NQ, 14.7.95; presse du 15.7.95.
- 21) Presse du 23.11.95.
- 22) NQ, 12.10.95; NZZ, 20.12.95.
- 23) Presse des 21.11, 7.12 au 9.12 et 21.12.95; NQ, 11.12.95.
- 24) Presse du 22.12.95.
- 25) Bund, 24.1.96; 24 Heures, 30.3.96; presse des 3.1, 24.5 et 6.7.96; NQ, 12.1, 28.5, 12.6, 28.6, 3.7, 18.7 et 4.9.96; JdG, 28.3 et 23.10.96; 24 Heures, 11.6 et 30.11.96; Bund, 12.6.96; BaZ, 21.8.96; TA 29.5 et 9.11.96; Express, 30.11.96.
- 26) Presse des 3.1, 12.1, 30.1, 31.1, 13.5, 24.5, 13.6, 26.6, 21.8, 23.8, 10.9, 13.9, 23.9, 30.9, 23.11, 3.12 et 4.12.96; Bund, 5.1.96; NZZ, 17.1, 18.3, 22.5, 15.6 et 21.12.96; 24 Heures, 18.1, 29.3, 19.4, 5.6 et 30.11.96; JdG, 9.2, 28.5, 16.7, 4.10 et 2.12.96; Ww, 29.2.96; NQ, 18.3, 29.3, 7.5, 3.6, 5.6, 11.6, 21.6, 15.8, 12.9, 16.9, 17.9, 19.9 et 26.9.96; TA, 11.5 et 27.12.96; NLZ, 10.6.96; BZ, 3.12.96; BaZ, 4.6 et 21.12.96; JdG, 24.8, 15.11, 2.12 et 30.12.96; presse des 28.8, 15.10, 16.10 et 4.12.96; NQ, 29.8, 23.9 et 4.12.96; Express, 30.11.96.
- 27) NQ, 6.11.96; QJ, 28.11.96; Bund, 27.11.96; presse des 30.11, 3.12 et 4.12.96.
- 28) Presse des 26.1, 27.1, 1.2, 2.2, 22.2, 23.3, 9.5, 17.8 et 19.12.96; TA, 31.1.96; 24 Heures, 23.2.96; Blick, 16.6.96.
- 29) BO CE, 1997, p. 23 ss.; BO CN, 1997, p. 864 ss.
- 30) NZZ, 18.1, 7.5, 10.5, 17.5, 19.8 et 20.11.97; NQ 29.1, 7.3, 9.4, 30.4, 12.9, 15.9 et 16.9.97; presse des 5.2, 6.2, 4.4, 6.5, 9.5, 3.9 et 7.10.97; AZ, 7.2 et 10.5.97; SHZ, 27.9.97; Bund, 26.4.97; NF, 9.5.97; BaZ, 14.5.97; BZ, 22.5.97; TA, 23.5.97; NLZ, 11.7.97.
- 31) BO CN, 1998, p. 339 ss.; Presse du 22.10.98.
- 32) BO CE, 1999, p. 259 ss.; BO CN, 1999, p. 254 ss.; NZZ, 6.1.99; LT, 19.1 et 10.2.99; presse du 20.1.99; NZZ, 22.3.99 (Macédoine); LT, 17.8.99 (policiers).
- 33) Lib., 11.9.04; Bund, 29.10.04; SGT, 30.10.04; BaZ, 2.11.04.
- 34) FF, 2013, p. 6129ss.; BO CN, 2013, p. 1841; Communiqué du DFAE du 28.8.13.
- 35) Communiqué du DFAE du 14.03.2015; Communiqué du DFAE du 14.3.2015; SGT, 16.3.15
- 36) Communiqué du DFAE du 24.4.15
- 37) Communiqué du DFAE du 26.5.15
- 38) Communiqué du DFAE du 01.06.15; Communiqué du DFAE du 01.06.2015
- 39) BO CE, 2016, p. 270; BO CN, 2016, p. 1119; Rapport délégation AP-OSCE du 31.12.2015
- 40) BO CE, 2017, p. 461 ss.; BO CN, 2017, p. 909 ; Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport
- 41) BO CE, 2018, p. 527 ss.; BO CN, 2018, p. 598 ss.; Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport
- 42) Presse des 20.5 et 10.11.95; NQ, 11.8 et 10.10.95; NZZ, 8.8, 12.8 et 6.10.95; Bund, 11.11.95.
- 43) Presse du 29.11.95.
- 44) presse des 3.2 (Perry), 18.3 (Christopher) et 17.10.96; NZZ, 21.10.96
- 45) Presse des 16.1 (Ukraine), 17.1 (Moldavie), 26.1 (Roumanie), 30.1, 31.1 (ex-Yougoslavie), 21.2 (Russie), 15.3 (Albanie), 29.3 et 21.8.96; NLZ et 24 Heures, 18.1.96 (Moldavie); JdG, 29.2.96 (Arménie et Azerbaïdjan); NQ, 7.5 et 30.12.96; NZZ, 22.5.96; 24 Heures, 30.11.96.
- 46) Communiqué du DFAE du 1.3.12.

- 47) Communiqué du DFAE du 17.1.13; Communiqué du DFAE du 8.2.13; Communiqué du DFAE du 21.2.13; Communiqué du DFAE du 27.2.13; Communiqué du DFAE du 7.3.13; Communiqué du DFAE du 21.3.13; Communiqué du DFAE du 28.3.13; Communiqué du DFAE du 22.4.13; Communiqué du DFAE du 22.4.13; Communiqué du DFAE du 30.4.13; Communiqué du DFAE du 12.4.13; Communiqué du DFAE du 28.6.13; Communiqué du DFAE du 25.7.13; Communiqué du DFAE du 29.7.13; Communiqué du DFAE du 14.8.13; Communiqué du DFAE du 23.8.13; Communiqué du DFAE du 5.9.13; Communiqué du DFAE du 19.9.13; Communiqué du DFAE du 22.10.13; Communiqué du DFAE du 8.11.13; Communiqué du DFAE du 4.12.13.
- 48) Communiqué du DFAE du 07.02.2015
- 49) BO CE, 1998, p. 637 ss.; BO CN, 1998, p. 378 ss.